

Fichier de renseignements confidentiels

Fiche descriptive

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et article 4, alinéa 1, paragraphe 5 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

1 Désignation du fichier

Nom du fichier :	Autoriser
Famille du système :	Enregistrement
Détenteur :	Direction générale des entreprises (DGE)
Date de création :	1994-01-01

2 Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'identité	<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'éducation
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant la santé	<input checked="" type="checkbox"/> Autres renseignements (précisez) :
<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements financiers	Permis Entente
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'emploi	Certificat
	Privilège

3 Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

<input checked="" type="checkbox"/> En vue de l'application d'une loi (précisez) :
Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002) Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2) Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) Loi sur les licences (RLRQ, chapitre L-3) Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, chapitre P-44.1) Loi sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, chapitre T-0.1) Loi concernant la taxe sur les carburants (RLRQ, chapitre T-1)
<input checked="" type="checkbox"/> En vue de l'application d'un règlement (précisez) :
Règlement sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002, r. 1) Règlement sur les privilèges fiscaux consentis aux membres d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'un bureau d'une division politique d'un État étranger, aux membres de leur famille et à ce bureau (RLRQ, chapitre A-6.002, r. 5) Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (RLRQ, chapitre F-2.1, r. 14) Règlement d'application de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2, r. 1) Règlement sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3, r. 1) Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, chapitre P-45, r. 1) Règlement sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, chapitre T-0.1, r. 2) Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants (RLRQ, chapitre T-1, r. 1)
<input type="checkbox"/> En vue de l'application d'un programme (précisez) :

<input checked="" type="checkbox"/> Pour la gestion interne de Revenu Québec (précisez) :
<input checked="" type="checkbox"/> Autres fins (précisez) : Entente internationale concernant la taxe sur les carburants

4 Provenance des renseignements versés au fichier

5 Catégories de personnes concernées par les renseignements versés

<input checked="" type="checkbox"/> Personne visée par les renseignements <input checked="" type="checkbox"/> Membre du personnel de Revenu Québec <input checked="" type="checkbox"/> Autre organisme public <input type="checkbox"/> Organisme privé <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) : Représentant autorisé	<input checked="" type="checkbox"/> Clientèle de Revenu Québec <input type="checkbox"/> Membre du personnel de Revenu Québec <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) : Représentant autorisé
---	---

6 Mode de gestion du fichier

Type de support : <input checked="" type="checkbox"/> Informatique <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) : Papier
Lieu de conservation (ex. : dans les locaux de l'organisme) : <input type="checkbox"/> Dans un endroit unique <input checked="" type="checkbox"/> À plusieurs endroits Précisez :
Durée de conservation des renseignements: (selon le calendrier de conservation) Durée : Données conservées depuis la création du système et archivage systématique après deux ans

7 Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions

Titre, fonction, unité administrative

Personnel autorisé de la Direction générale des entreprises (DGE) [majoritaire]
Personnel autorisé de la Direction générale du traitement et des technologies (DGTT)
Personnel autorisé de la Direction générale du recouvrement (DGR)
Personnel autorisé de la Direction générale de la législation et du registraire des entreprises (DGLRE)
Personnel autorisé de la Direction générale des particuliers (DGP)

8 Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements confidentiels

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des accès aux aires de travail | <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des droits d'accès |
| <input type="checkbox"/> Contrôle des accès aux aires d'entreposage | <input checked="" type="checkbox"/> Journalisation |
| <input type="checkbox"/> Surveillance des lieux | <input type="checkbox"/> Autres (précisez) : |

9 Mise à jour de la fiche descriptive

Date de la création : 2015-06-09

Date de mise à jour et objet de la modification, s'il y a lieu :